

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2017-06-12 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 12^e jour du mois de juin deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
vacant
Monsieur le conseiller : Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2017-06-099

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal du 8 mai 2017
4. Dépôt du bordereau de correspondance
5. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Dépôt rapport financier CADEP
8. Dépôt rapport financier OMH
9. Adoption des comptes à payer
10. Assemblée de consultation, règlement #201 – modifiant plan d'urbanisme
11. Adoption règlement 201, modifiant plan d'urbanisme
12. Dérogation mineure, 26 rue Bellevue
13. Dérogation mineure, 238 rue des Boisés

14. Dérogation mineure, 780 avenue Saint-Louis
15. Dérogation mineure, 332 2^e Avenue
16. Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 900 400 \$
17. Émission de billets
18. Acceptation soumission, contrôle qualitatif – réfection rues Paquin et des Écoliers
19. Acceptation soumission, services professionnels – réfection rues Paquin et des Écoliers
20. Mandat à Tetra Tech, réfection rue de la Grève – plans, devis et demande d'autorisation
21. Mandat à Tetra Tech, assistance technique – réfection des conduites d'eau
22. Mandate à Tetra Tech, étude préliminaire – réservoir d'eau potable en réseau
23. Abattage et élagage arbres, Parc des Ancêtres
24. Nettoyage du bord de la rivière, rue de la Grève
25. Inscription congrès FQM
26. Inscription congrès de l'ADMQ
27. Appui « Projet sentier de vélo montagne, pédestres et pump track »
28. Renouvellement contrat pour l'entretien des pistes de ski et sentiers pédestres
29. Autorisation de paiement, Développements Portneuviens
30. Versement à la CMVQP
31. Demande Société des Arts Traditionnels de Portneuf
32. Regroupement des Offices municipaux d'habitation
33. Autorisation de passage, Adapte-Toit
34. Autorisation de passage, Défi des Demois' Ailes
35. Autorisation de passage, Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer 2017
36. Changement de trajet du Chemin du Roy
37. Achat équipement d'exercice – Programme Nouveaux Horizons
38. Période de questions
39. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 37 Fin : 20 : 15

Rés.2017-06-100

Adoption du procès-verbal du 8 mai 2017

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 8 mai 2017 soit accepté tel que présenté.

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 12 juin 2017. (du 9 mai au 12 juin 2017)

Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et Embellissement tenue le 19 avril 2017 est déposé au conseil municipal, le 12 juin 2017.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 mai 2017 est déposé au conseil municipal, le 12 juin 2017.

Rés.2017-06-101

Dépôt du rapport financier CADEP

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport du vérificateur de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 de la Corporation d'aide au développement économique de Portneuf inc.

Rés.2017-06-102

Dépôt du rapport financier OMH

Monsieur Nelson Bédard, maire présente les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 de l'Office municipal d'habitation de Portneuf tel que vérifié par Bédard & Guilbault;

Considérant que le déficit d'opération est de 122 896 \$ et que la Ville contribue à 10% de ce déficit;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport du vérificateur de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 de l'Office municipal d'habitation de Portneuf, tel que préparé par Bédard & Guilbault, c.a. et autorise le versement de la contribution de la Ville au déficit d'opération pour l'année 2016 au montant de 12 290 \$.

Rés.2017-06-103

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 421 951.95 \$.

Liste des comptes à payer	151 924.54 \$
Liste des chèques émis	154 926.66 \$
Liste des chèques manuels	13 143.33 \$
Liste des paiements en ligne	31 985.07 \$
Dépôt salaires	69 972.35 \$

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, trésorière

Assemblée de consultation, règlement 201 – modifiant plan d'urbanisme

Monsieur le maire explique le projet de règlement 201 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin d'attribuer une affectation résidentielle de moyenne ou haute densité à un espace affecté à des fins publiques et institutionnelles ». Considérant qu'un tel règlement vise à attribuer une affectation résidentielle de moyenne ou haute densité à l'espace correspondant au terrain occupé par le presbytère du secteur nord de la ville de Portneuf. Cette modification s'inscrit dans le cadre d'un projet visant la conversion de ce bâtiment à des fins résidentielles.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2017-06-104

Adoption règlement 201 – modifiant le plan d'urbanisme

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 201 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin d'attribuer une affectation résidentielle de moyenne ou haute densité à un espace affecté à des fins publiques et institutionnelles » soit adopté.

Rés.2017-06-105 Dérogation mineure, 26 rue Bellevue

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 19 mai 2017;

Attendu que la demande consiste à permettre une marge de recul avant à 7.70 mètres au lieu de 8 mètres, ainsi que réduire la distance de la remise à 0.73 mètre au lieu de 1 mètre de la ligne arrière du terrain;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 980 783 sis au 26, rue Bellevue, portant le matricule 9873 54 0770.

Rés.2017-06-106 Dérogation mineure, 238 rue des Boisés

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voix de choix » édition du 19 mai 2017;

Attendu que la demande consiste à permettre l'installation d'une piscine en cour avant d'un terrain d'angle à une distance de 3.5 mètres de la ligne de rue;

Attendu la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf reporte à la séance de juillet la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 981 310 sis au 238, rue des Boisés, portant le matricule 9775 77 8486.

Rés.2017-06-107 Dérogation mineure, 780 avenue Saint-Louis

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voix de choix » édition du 19 mai 2017;

Attendu que la demande consiste à permettre la réduction de la marge de recul arrière (nord-est) à 3.2 mètres au lieu de 7.5 mètres;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 981 452 sis au 780, avenue Saint-Louis, portant le matricule 9875 25 6782.

Rés.2017-06-108 Dérogation mineure, 332 2^e avenue

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voix de choix » édition du 19 mai 2017;

Attendu que la demande consiste à permettre la réduction de la profondeur minimale du terrain à 22.68 mètres au lieu de 27 mètres;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 980 608 sis au 332, 2^e avenue, portant le matricule 9873 41 3993.

Rés.2017-06-109 Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 900 400\$

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Portneuf souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 900 400 \$ qui sera réalisé le 20 juin 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de
059	44 900 \$
106	88 100 \$
104-1	505 700 \$
104-1	373 500 \$
107	471 200 \$
074	14 051 \$
190	291 393 \$
191	111 556 \$

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 106, 104-1, 107, 074, 190 et 191, la Ville de Portneuf souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Ville de Portneuf avait le 19 juin 2017, un emprunt au montant de 1 012 200 \$, sur un emprunt original de 1 707 400 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 059, 106 et 104-1;

Attendu que, en date du 19 juin 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 20 juin 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 059, 106 et 104-1;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 20 juin 2017;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 juin et le 20 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	173 400 \$
2019	177 700 \$
2020	182 100 \$
2021	186 600 \$
2022	191 300 \$ à payer en 2022
2022	989 300 \$ à renouveler

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 106, 104-1, 107, 074, 190 et 191 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 juin 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE compte tenu de l'emprunt par billets du 20 juin 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 059, 106 et 104-1, soit prolongé de 1 jour.

Rés.2017-06-110

Émission de billets

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

173 400 \$	2,10000 %	2018
177 700 \$	2,10000 %	2019
182 100 \$	2,10000 %	2020
186 600 \$	2,10000 %	2021
1 180 600 \$	2,10000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,10000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

173 400 \$	1,25000 %	2018
177 700 \$	1,40000 %	2019
182 100 \$	1,60000 %	2020
186 600 \$	1,75000 %	2021
1 180 600 \$	1,90000 %	2022

Prix : 98,86800 Coût réel : 2,11865 %

3 -CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE PORTNEUF

173 400 \$	2,16000 %	2018
177 700 \$	2,16000 %	2019
182 100 \$	2,16000 %	2020
186 600 \$	2,16000 %	2021
1 180 600 \$	2,16000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,16000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Portneuf accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 20 juin 2017 au montant de 1 900 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 059, 106, 104-1, 107, 074, 190 et 191. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Rés.2017-06-111

Acceptation soumission, contrôle qualitatif – réfection rues Paquin et des Écoliers

Considérant que des demandes de soumissions publiques pour le contrôle qualitatif de la réfection des rues Paquin et des Écoliers;

Considérant que la firme Tetra Tech inc. a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant que les soumissions se lisent comme suit taxes incluses :

Laboratoires d'Expertises de Québec	22 484.17 \$
GHD	26 642.58 \$

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour le contrôle qualitatif de la réfection des rues Paquin et des Écoliers au montant de 22 484.17 \$ taxes incluses à Laboratoires d'Expertises de Québec et ce conditionnellement à l'acceptation par le Ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt # 198.

Rés.2017-06-112

Acceptation soumission, services professionnels – réfection des rues Paquin et des Écoliers

Considérant que des demandes de soumissions ont été adressées, sur invitation, à deux firmes pour les services professionnels des travaux de réfection des rues Paquin et des Écoliers;

Considérant que deux soumissions ont été reçues, soit celle de : Tetra Tech et Cima+;

Considérant que les soumissions ont été évaluées par le comité de sélection d'après une grille de pointage sans que les montants soumis pour l'exécution du mandat ne soient connus par des membres;

Considérant qu'après analyse, prise de connaissance des prix soumis et application de la formule prévue à la loi, les firmes ont obtenu un pointage final de :

Tetra Tech	39.58
Cima+	20.58

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour les services professionnels de surveillance de chantier et de bureau dans le cadre des travaux de réfection des rues Paquin et des Écoliers, au montant de 43 575.53 \$ taxes incluses, à Tetra Tech QI inc. conformément au devis et à sa soumission et ce conditionnellement à l'acceptation par le Ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt #198.

Rés.2017-06-113 Mandat à Tetra Tech, réfection rue de la Grève – plans, devis et demande d’autorisation

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l’unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Tetra Tech QI inc. pour la réalisation des plans et devis et de la demande d’autorisation en vertu de l’article 32 de la LQE relativement à la réfection des services (d’eau et d’égouts) et de voirie sur la rue de la Grève pour un montant de 15 000 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense sera affectée au programme FEPTU volet 1

Rés.2017-06-114 Mandat à Tetra Tech, assistance technique – réfection des conduites d’eau

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l’unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Tetra Tech QI inc. pour l’assistance technique relativement à la réfection et/ou d’inspection des conduites d’eau des segments I140 et I141 passant sous l’autoroute 40 pour un montant de 5 000 \$ taxes en sus.

Rés.2017-06-115 Mandat à Tetra Tech, étude préliminaire – réservoir d’eau potable en réseau

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l’unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d’une étude préliminaire pour l’ajout d’un réservoir d’eau potable en réseau pour un montant de 6 000 \$ taxes en sus.

Rés.2017-06-116 Abattage et élagage arbres, Parc des Ancêtres

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l’unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 2 765 \$ taxes en sus pour l’abattage de 22 arbres et l’élagage de 14 arbres dans le Parc des Ancêtres.

Rés.2017-06-117 Nettoyage du bord de la rivière, rue de la Grève

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l’unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 3 450 \$ taxes en sus pour le nettoyage du bord de la rivière, rue de la Grève.

Rés.2017-06-118 Inscription congrès FQM

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 1 951 \$ taxes incluses et la participation de deux élus municipaux au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra les 28 – 29 et 30 septembre prochain au Centre des congrès de Québec.

QUE tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2017-06-119 Inscription Congrès de l'ADMQ

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 689.85\$ taxes incluses et la participation de monsieur Mathieu Gingras au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 14, 15 et 16 juin 2017 au Centre des congrès de Québec.

QUE tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2017-06-120 Appui « Projet sentier vélo de montagne, pédestre et pump track

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf appui le « Projet de conception d'un sentier de vélo de montagne, d'un sentier pédestre et d'un pump track » préparé par la directrice du service des loisirs, madame Anaïs Jardon, dans le cadre du Fonds Aluminerie pour les collectivités durables.

Rés.2017-06-121 Renouvellement contrat pour l'entretien des pistes de ski et sentiers pédestres

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Portneuf est satisfait des services de monsieur Dany Langlois pour l'entretien des pistes de ski de fond et de sentiers pédestres, saison 2016-2017;

Considérant que monsieur Langlois fait une proposition pour la prochaine saison 2017-2018;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la proposition, pour l'entretien des pistes de ski de fond et des sentiers pédestres, de monsieur Dany Langlois (Déneigement Dany Langlois), travail à contrat du 15 novembre 2017 au 15 avril 2018, tel que proposé en date de mai 2017 au montant de 19 890.70 \$ taxes incluses.

Rés.2017-06-122 Autorisation de paiement, Développements Portneuviens

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement de 180 561.51 \$ taxes incluses aux Développements Portneuviens relativement au prolongement de la rue des Boisés; le tout selon la convention d'août 1991.

Rés.2017-06-123 Versement à la CMVQP

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf verse un montant de 15 000 \$ à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf pour l'aménagement des quais suite à leur approbation du programme PIC (chaînes ancrage).

Rés.2017-06-124 Demande Société des Arts Traditionnels de Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer le festival des Tambours de Portneuf pour sa 9^e édition qui se tiendra les 10-11-12 novembre 2017 par un appui de 1 000 \$ et par les services suivants, d'une valeur n'excédant pas 1 500 \$;

- Prêt de la salle du Carrefour municipal les 9, 10, 11, 12 et 13 novembre prochain
- Placement d'une publicité de l'évènement dans le Journal Municipal du mois d'octobre
- Prêt d'une équipe et d'un véhicule pour déplacer le matériel de sonorisation entre l'école de musique de Deschambault (EMDA) et le Carrefour municipal le jeudi 9 novembre et le lundi 13 novembre (minimum ½ journée chaque jour) et pour aider au montage de la salle
- Amélioration de la scène en installant des rideaux noirs sur celle-ci et sur les côtés
- Mise à niveaux des cubes-planchers servant à rallonger la scène pour les rendre plus sécuritaires

Rés.2017-06-125

Regroupement des Offices municipaux d'habitation des municipalités de Cap-Santé, de Deschambault, de Donnacona, de Neuville, de Pont-Rouge, de Portneuf, de Rivière-à-Pierre, de Saint-Basile, de Saint-Casimir, de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Saint-Marc-des-Carières, de Saint-Raymond et de Saint-Ubalde

Attendu que l'Office municipal d'habitation de Cap-Santé, l'Office municipal d'habitation de Deschambault, l'Office municipal d'habitation de Donnacona, l'Office municipal d'habitation de Neuville, l'Office municipal d'habitation de Pont-Rouge, l'Office municipal d'habitation de Portneuf, l'Office municipal d'habitation de Rivière-à-Pierre, l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Casimir, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières, l'Office municipal d'habitation de Saint-Raymond et l'Office municipal d'habitation de Saint-Ubalde ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

Attendu que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Cap-Santé, de Deschambault, de Donnacona, de Neuville, de Pont-Rouge, de Portneuf, de Rivière-à-Pierre, de Saint-Basile, de Saint-Casimir, de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Saint-Marc-des-Carières, de Saint-Raymond, de Saint-Léonard-de-Portneuf et de Saint-Ubalde un projet d'entente de regroupement et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Attendu que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Attendu qu'après étude du projet de l'entente de regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Cap-Santé, l'Office municipal d'habitation de Deschambault, l'Office municipal d'habitation de Donnacona, l'Office municipal d'habitation de Neuville, l'Office municipal d'habitation de Pont-Rouge, l'Office municipal de Portneuf, l'Office municipal d'habitation de Rivière-à-Pierre, l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Casimir, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières, l'Office municipal d'habitation de Saint-Raymond et l'Office municipal d'habitation de Saint-Ubalde suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Rés.2017-06-126 Autorisation de passage, Adapte-Toit

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de Adapte-Toit sur notre territoire le 1^{er} septembre 2017.

Rés.2017-06-127 Autorisation de passage, Défi des Demois'Ailes

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Défi des Demois'Ailes sur notre territoire le 15 juillet 2017.

Rés.2017-06-128 Autorisation de passage, Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer 2017

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer sur notre territoire le 9 juillet 2017.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'utilisation du terrain à côté du puits Provencher comme aire de repos pour les cyclistes.

Rés.2017-06-129 Changement de trajet du Chemin du Roy

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) à effectuer les changements demandés de la signalisation du Chemin du Roy sur le réseau routier dont la ville a la responsabilité d'entretien.

Rés.2017-06-130 Achat équipement d'exercice – Programme Nouveaux Horizons

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 24 047.02 \$ taxes incluses pour l'achat d'équipements d'exercices pour les aînés qui seront installés dans la Parc des Générations.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 : 50 Fin : 20 : 56

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée
à 20 : 58 hres.

Maire

Greffière